

DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE
ARR_762024**

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande transmise le 19 novembre 2024 par le CERD de THÔNES dans le cadre des travaux de confortement du talus amont de l'entrée du chef-lieu, travaux effectués par les entreprises LATHUILLE TP et LAFRASSE pour le compte du CERD de THÔNES ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules afin de permettre à ces entreprises de réaliser ces travaux qui se dérouleront entre le 19 et le 27 novembre 2024, inclus ;

ARRETE:

Article 1 : La circulation s'effectuera par alternat grâce à la mise en place de feux tricolores du 19 au 27 novembre 2024, inclus ;

Article 2 : Le stationnement sera interdit pour tous types de véhicules, exceptés ceux des entreprises LATHUILLE TP et LAFRASSE du 19 au 27 novembre 2024, inclus ;

Article 3 : Les entreprises LATHUILLE TP et LAFRASSE auront en charge de mettre en place la signalétique permettant de maintenir la circulation par alternat comme il est précisé à l'article 1 du présent arrêté ;

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- Monsieur le Responsable du CERD de Thônes.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le 19 novembre 2024.
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- De sa publication le 19/11/2024.
- Le Maire
- Franck PACCARD

